

Mission Economie commerce

Décision n° 2024-298

Objet : Signature du contrat de prestation artistique avec la société Sébastien PORCHER pour la création de l'œuvre anamorphose de Noël à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'attention accordée par la ville de Sceaux au dynamisme économique et à l'attractivité de son territoire communal,

Considérant la décision de la Ville de proposer aux usagers des animations pour la période de Noël à partir du 23 novembre 2024,

Considérant la proposition faite par la société SEBASTIEN PORCHER pour la création d'une œuvre anamorphose,

APPROUVE le contrat avec la société SEBASTIEN PORCHER, entrepreneur individuel, domiciliée au 8 impasse Alphonse Daudet, 34920 Le Cres, représentée par son président Monsieur Sébastien PORCHER, immatriculée sous le numéro SIRET 537 711 863 000 10, déterminant les modalités organisationnelles et financières de la prestation de création de l'œuvre anamorphose.

PRECISE que le montant de la prestation globale est fixé à 3 500,00 € TTC.

PRECISE qu'un acompte représentant 50 % d'un montant de 1 750,00 € TTC du montant total sera versé avant l'intervention prévue entre le lundi 18 novembre 2024 et le vendredi 22 novembre 2024,

DECIDE de signer le contrat avec la société SEBASTIEN PORCHER.

A Sceaux, le 24 septembre 2024




Philippe LAURENT